



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – quatre, le 17 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 10 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : *Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Michel PLEUCHOT, Sandrine BOSCARO (arrivée à la délibération numéro 7)*

Excusés : *Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Michel JEANNIN – Philippe LUYAT, absent.*

*Nombre de suffrages exprimés : 13*

*Pour : 13*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### **Délibération n° D\_02\_17062024**

#### **02. Attribution d'une subvention 2024 à l'association « Ecurie Obiou »**

Madame l'Adjointe en charge de la vie associative propose, en complément des subventions aux associations attribuées lors de la séance du Conseil municipal du 12 avril dernier, d'attribuer la somme de 250 € à l'association « Ecurie de l'Obiou » qui organise annuellement le « Rallye de la Matheysine ».

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal,**

**Décide d'attribuer pour l'année 2024, une subvention de 250 € à l'association « Ecurie de l'Obiou »**

Dit que cette somme sera inscrite à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé » sur le budget communal 2024.

Le Maire,  
Emile BUCH

*Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission à la Préfecture  
et de la publication sur le site internet  
de la commune [www.susville.fr](http://www.susville.fr)  
le 20 juin 2024.*

*Le Maire, Emile BUCH.*

